

Bonification indemnitaire

Versement annuel en 2006, 2007 et 2008 pour les maîtres qui comptent au moins cinq ans d'ancienneté au dernier échelon d'une catégorie, classe normale ou hors classe.

- ❖ 700 € bruts pour les agrégés, certifiés, professeurs d'EPS, PLP, AE, PEGC, professeurs des écoles ;
- ❖ 400 € bruts pour instituteurs et PCEG.

PRESTATIONS SOCIALES :

Ces actions sont de plusieurs types : restauration du personnel, séjours d'enfants, mesures pour enfants handicapés, aide à la famille.



Prestation pour la garde des jeunes enfants : du changement

A partir de janvier 2007, le Chèque Emploi Service Universel (CESU) sera la règle. C'est un titre de paiement préfinancé par l'Etat qui permet de régler tout ou partie des frais de garde d'un enfant.



En 2007, le SPELC continuera à oeuvrer pour une réelle parité et une juste reconnaissance du travail de tous les personnels.